CAP'JEUNES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AISNE

Le Département octroie une aide aux jeunes en échange de quelques heures de bénévolat (35 ou 70 heures), afin de leur donner la possibilité d'alléger une dépense nécessaire à leur projet personnel, qui peut être l'accès :

au permis de conduire
un ordinateur
à la culture
ou au sport

Elle s'adresse aux jeunes de :

de 16 à 21 ans compris
ayant un projet nécessitant cette dépense
domiciliés ou parents dans l'Aisne

L'action de citoyenneté peut se faire dans :

une comnune
une communauté de communes
une communauté d'agglomération
un centre communal d'action sociale
un centre intercommunal d'action sociale

Les missions peuvent être les suivantes :

travaux paysagers,
travaux de peinture
entretien de locaux et des espaces publics
rangement, archivage
lien social
toute autre mission d'intérêt citoyen...

Le montant de l'aide, qui est donné par le Conseil départemental d'une part et par l'organisme d'accueil d'autre part, doit être inférieur ou égal à la dépense et se fait selon le nombre d'heures de bénévolat :

280 € pour 35h
560 € pour 70h

Pour retrouver les formulaires et obtenir plus d'informations, rendez vous sur le site du Conseil départemental ou adressez vous à la Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse au Conseil départemental au 03 23 24 87 37 ou 03 23 24 60 66 ou 03 23 24 62 77 - http://capjeunes@aisne.fr

https://www.aisne.com/votre-service/jeunesse/capjeunes-pour-projets-jeunes

Conseil départemental de l'Aisne:
Rue Paul Doumer
02000 - Laon
http://aisne.com